

Prangins, le 1<sup>er</sup> février 2013

Aux membres du Conseil  
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du mardi 11 décembre 2012**

Sous la présidence de M. Marc von Büren, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2012
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 21/12**  
Demande de crédit de Fr. 865'000.- pour l'aménagement du giratoire "Les Mûrettes" et des carrefours "Gland/Aérodrome" et "Etraz/Gland"
- 7) **Préavis no 26/12**  
Budget communal 2013
- 8) Annonce des préavis à venir
- 9) Propositions individuelles et divers
- 10) Contre-appel et paiement des jetons de présence et des notes de frais des commissions pour le premier semestre de l'année civile 2012-2013

- Le **PRESIDENT** salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de "La Côte" et du "24heures" et souhaite à tous la bienvenue pour cette dernière séance de l'année 2012.

**1/ Appel**

Avec 43 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 42 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes H. Fuchs, L. Gavillet, M.-J. Rigby et M.-M. Rickli et MM. O. Binz, Y. Buccioli, D. Bujard, D. Corod, A. Liechti, J.-P. Maret, G. Müller et P. Sandoz.

La Municipalité est au complet.

## 2/ Adoption de l'ordre du jour

- M. J. AUBERSON avait annoncé, lors de la séance du mois de juin, qu'il démissionnerait de sa fonction de Président de la Commission des finances mais qu'il en resterait membre. Cela devrait figurer à l'ordre du jour.

- Le PRESIDENT rajoute donc un nouveau point 9 à l'ordre du jour "Démission du Président de la COFIN et élection d'un nouveau Président", le point 9 devenant le point 10 et ainsi de suite. Le PRESIDENT complète également le dernier point de l'ordre du jour par le paiement des notes des commissions et jetons de présence du deuxième semestre 2012.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

## 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2012

- Mme V. SEEMATTER. En page 3, dans ses communications, il faut lire que les décorations ont été faites par les enfants de la Farandoline et de l'UAPE.

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2012 est accepté par 34 oui et 8 abstentions.

## 4/ Communications du Bureau du Conseil

**A/** En date du 22 novembre, le Bureau du Conseil a eu la visite de Mme Nelly de Tschärner, Préfet du district, dans le cadre de son inspection annuelle de la commune. Tous les documents requis ont été présentés et trouvés en ordre.

**B/ Dernières votations du 25 novembre** : Loi sur les épizooties : 555 oui contre 68 non. Protection de l'adulte et de l'enfant (curatelle) : 597 oui contre 13 non. Taux de participation sur Prangins : 28,94%

**C/ Préavis municipal 24/12 (motion de M. H. Haymoz)** : M. Yvan Buccioli, président de la commission chargée d'étudier ce préavis, a indiqué que cette commission devait se réunir à nouveau. M. Yvan Buccioli étant actuellement en voyage professionnel à l'étranger, ce préavis sera présenté à la séance du mois de mars 2013.

**D/** Fin novembre, le Bureau a reçu la lettre ouverte aux législatifs communaux de la part de la Commission de finances de la Commune de Payerne. Ce document a été remis avec l'ordre du jour de la présente séance. Les conseillers désireux de poser des questions au sujet de cette lettre ouverte sont priés de le faire lors de la discussion sur le budget.

**E/** Les nouvelles dates pour les séances du Conseil en 2013 ont été communiquées à l'Assemblée. Que chacun agende ces nouvelles séances.

**F/** Le Bureau a appris avec tristesse le décès de Mme Jeanne André, belle-maman de Mme Ursula André, conseillère, qui reçoit ici les sincères condoléances de l'Assemblée.

## 5/ Communications de la Municipalité

- Le SYNDIC :

**A/** La fermeture de l'Administration communale pendant les fêtes de fin d'année sera les 24, 25 et 31 décembre 2012 et 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2013. Pendant ces jours, les services d'urgence et de piquet seront assurés.

- Mme D.-E. CHRISTIN :

**A/** Dans le cadre de la politique Energie-Climat, la Municipalité a mis sur pied des subventions allouant un montant de FR. 100'000.- par année pour des projets privés de sobriété énergétique, énergies renouvelables, etc. Pour l'année 2012, première année de cette mise sur pied, le succès a été au rendez-vous. Il y a eu un certain nombre de demandes pour des subventions énergétiques, notamment pour des projets de panneaux photovoltaïques, des projets d'assainissement énergétique ou pour des vélos électriques par exemple. L'idée étant de promouvoir tous les projets privés en faveur de l'énergie et du climat. A l'heure actuelle un montant total d'environ FR. 50'000.- a été demandé pour ces différents projets privés. Soit le montant a été versé directement, comme c'est le cas pour les vélos électriques, soit sous forme de promesse de versement puisque la somme allouée sera versée lorsque les travaux seront terminés. La Municipalité est ravie du succès engendré.

**B/** La Municipalité a décidé d'ajouter un objet supplémentaire aux subventions énergétiques allouées, objet proposé par la SEIC. Cet objet touche autant les propriétaires que les locataires, ce qui est important. Il s'agit d'un audit énergétique personnalisé soit de mesurer la dépense énergétique de l'ensemble des installations électriques afin de suggérer des gestes ou des solutions permettant de réduire intelligemment la consommation énergétique et, par la même occasion, réduire les factures d'électricité. Cet audit de "consommation" est proposé par la SEIC pour un coût total de FR. 330.-. La SEIC prend à sa charge un tiers de ce montant, la Municipalité de Prangins un autre tiers, le dernier tiers étant à la charge du demandeur. Si des personnes désirent de plus amples renseignements, qu'elles n'hésitent pas à venir se renseigner auprès du SEBIE.

**C/** L'étude OPB (Ordonnance pour le bruit) sur le territoire de la Commune a été lancée. Cette étude permettra de connaître les mesures d'assainissement nécessaires pour lutter contre les nuisances sonores liées au trafic routier et respecter l'Ordonnance. Elle sera finalisée certainement début 2013.

**D/** Bâtiment " Très-le-Châtel " : Un préavis avait été voté par l'Assemblée pour l'assainissement du bâtiment. Ce préavis va être bouclé en début d'année, les travaux étant terminés.

**E/** Bâtiments scolaires : Des travaux importants de transformation et de réorganisation des locaux sont nécessaires ainsi que des travaux de rénovation et d'assainissement dans l'ensemble des bâtiments scolaires pranginois. Le crédit d'étude pour les travaux concernant le Collège de La Combe arrive à bout touchant. Un préavis pour un crédit de réalisation de ces travaux sera présenté début 2013. En ce qui concerne le pavillon de La Combe, soit le petit bâtiment situé sur le site de La Combe, il est prévu d'y faire une cantine scolaire. Un

préavis pour un crédit d'étude pour la transformation en cantine scolaire sera présenté durant le premier semestre 2013, le crédit de réalisation intervenant l'année suivante. La troisième étape concerne les bâtiments de l'ancienne administration communale pour lesquels un crédit d'étude sera également présenté début 2014. Pour rappel, l'idée est de créer une bibliothèque scolaire, un lieu de réunion le midi pour les jeunes et des locaux pour un service psychologique scolaire.

- Mme M. BAUD

**A/** Le 30 novembre dernier, deux mises à l'enquête ont été publiées pour la nouvelle école UAPE et pour l'aménagement des équipements sportifs scolaires, la démolition du pavillon et la création d'une zone de verdure. Chose inhabituelle à Prangins, la mise à l'enquête est parue avant la demande de crédit et ceci pour des raisons de délais. Cela ne veut pas dire que la décision est prise. La décision appartient au Conseil communal qui se prononcera sur la base de préavis.

- Mme V. SEEMATTER

**A/** Samedi dernier s'est déroulé le Téléthon. A Prangins, l'OPEP a tenu un stand et a récolté environ FR. 2'600.-. Que les membres de l'OPEP en soient ici remerciés.

**B/ Police intercommunale** : La Municipalité travaille de concert avec la Commune de Nyon sur ce projet. La Commune de Crans-près-Céligny a rejoint le groupe de travail. Dès lors, la Municipalité présentera un préavis en collaboration avec trois communes et non plus deux.

- M. C. PERRET

**A/ Personnel communal** : Mme Bryois, qui travaille à l'Administration générale dans le service de Mme Seematter a annoncé son départ pour fin février 2013.

**B/ Site internet** : Ce site est en fonction depuis cinq mois maintenant et le nombre de visiteurs ne cesse de croître. Pour exemple, l'ancien site avait une moyenne annuelle de 10400 visites tandis que le nouveau site, depuis cinq mois, comptabilise déjà 18000 visiteurs ! Ce site démarre bien et est mis à jour régulièrement, voire quotidiennement. 61,12% des visiteurs sont des nouveaux visiteurs, ce qui est encourageant. Autre chose, la disponibilité des cartes journalières CFF peut être consultée sur le site internet de la Commune. De même, la Gazette des Autorités sera sur le site lors de sa prochaine parution le 21 décembre prochain.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

## **6/ Préavis no 21/12**

Demande de crédit de Fr. 865'000.- pour l'aménagement du giratoire "Les Mûrettes" et des carrefours "Gland/Aérodrome" et "Etraz/Gland"

Le PRESIDENT appelle M. G. Bochud, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. J. ANTOINE a plusieurs questions. La première au sujet du chantier de la gravière. L'accès à ce chantier se fait par la route de Gland et le préavis projette de fermer à la circulation ce tronçon aux voitures et aux camions. D'où la question : Par où se fera l'accès à ce chantier ? Deuxièmement, la société Derex Sàrl va payer un forfait

de Fr. 150'000.-. Pourquoi un forfait et pourquoi Fr. 150'000.- ? Et qui est cette société ?

- Mme V. SEEMATTER répond qu'il va bientôt arriver sur le chantier des matériaux d'excavation et la société Derex Sàrl exploite ce matériel d'excavation. Comme le carrefour sera non seulement aménagé pour la future déchetterie mais également pour cette société, la Municipalité a négocié avec cette dernière pour qu'elle finance une partie de ces travaux. Le montant de Fr. 150'000.- correspond à un calcul très savant entre le nombre de m3 excavé et d'autres données techniques. Quant à l'accès de la gravière, la Municipalité ne sait pas encore combien de temps elle sera exploitée. Elle ne s'est pas penchée sur la question mais uniquement sur les matériaux d'excavation. Effectivement, la Municipalité peut regarder avec cet exploitant pour la modification de l'accès.

- M. R. SCHNIDER se demande si le fait de changer le sens de circulation est réellement plus sûr pour les véhicules agricoles et les cyclistes. Si toutes les voitures passent par la route de l'Etraz, comment cela peut-il être plus sûr pour les autres usagers s'il n'y a plus qu'une route ?

- M. R. PASCHE revient sur la gravière. Celle-ci sera terminée dans le courant du mois de mars 2013 et l'accès ne sera plus nécessaire.

- M. G. MAUROUX se demande comment tout ce trafic routier va se croiser sur une seule route aux heures de pointe. Surtout la route de l'aérodrome qui va hériter des bus, des camions et de tout le trafic. Pourquoi ne pas avoir prévu un deuxième giratoire à Radio Suisse ?

- M. G. BOCHUD répond que la question a été étudiée au niveau cantonal. La commission s'est posée la même question et s'est vue répondre que les normes de sécurité prévalaient. Effectivement, on peut se demander si la largeur des bus et des camions va poser problème. Il est noté dans le préavis qu'une étude sera faite ultérieurement à ce sujet.

- Mme V. SEEMATTER explique que la ligne de bus actuelle qui passe sur cette route est la 817, ligne qui sera supprimée en décembre 2013.

- M. J. AUBERSON comprend qu'aucun bus ne passera sur cette route mais certainement des poids lourds. Le problème reste identique. Il est précisé dans le rapport de la commission qu'une étude sera faite dans les six à douze mois pour savoir si des améliorations doivent être apportées. Tout le monde s'accorde à dire que le giratoire aux Mûrettes est indispensable. La subvention est accordée pour le giratoire mais pas pour les autres aménagements. N'aurait-il donc pas été préférable de faire ce projet en deux temps, soit d'abord un préavis sur le giratoire avec des aménagements provisoires permettant de visualiser le comportement des usagers et ensuite seulement un préavis sur les aménagements définitifs après étude sur le comportement des automobilistes ?

- Mme V. SEEMATTER rappelle que le maître d'œuvre est le service des routes et la condition sine qua non pour que ce giratoire puisse se faire est de prendre le projet dans sa globalité et non petits bouts par petits bouts. Une des conditions est de fermer le carrefour "Etraz/Gland".

- M. E. GETAZ se demande si le diamètre de 30 mètres pour ce giratoire est suffisant. Lorsque les giratoires sont petits, les usagers sont moins amenés à devoir "entrer" dans le giratoire et à en faire le tour. Ils passent pratiquement tout droit sans accorder les priorités.

- M. G. BOCHUD répond qu'une fois de plus c'est le service des routes qui définit l'importance d'un rond-point. Une réflexion à ce sujet a certainement été faite selon l'emplacement, le trafic, etc. De plus, les terrains entourant ce carrefour sont des terrains privés.

- M. R. PASCHE estime que mettre Fr. 125'000.- pour du béton à l'emplacement actuel du carrefour "Etraz/Gland" et certainement le détruire dans les six à douze mois selon l'étude complémentaire qui sera faite, c'est du gaspillage. Il faudrait mettre des blocs orange provisoires, voir comment les usagers se comportent et seulement après effectuer les aménagements nécessaires en définitif.

- M. P. HANHART ne comprend pas pourquoi le carrefour "Etraz/Gland" ne devient pas en sens unique en direction de Gland et qu'au carrefour "Gland/Aérodrome" il n'y a pas un panneau STOP aussi bien sur la route de Gland que sur celle de l'aérodrome. De même, dépenser Fr. 125'000.- pour modifier un carrefour alors que poser simplement des bacs à fleurs sur la voie Gland-Prangins serait suffisant. L'Etat subventionne le giratoire, ce qui est normal, mais si toute la circulation est déviée sur la route de l'Etraz, beaucoup de pranginois vont emprunter la route du Lac. Actuellement, si l'on veut prendre l'autoroute à Gland, il est déjà extrêmement difficile de le faire en zone d'affluence. M. P. HANHART ne veut pas aller contre le rond-point qui est plus que nécessaire mais il va déposer un amendement pour ces Fr. 125'000.-.

- M. G. BOCHUD rappelle que ces nouveaux aménagements sont là pour sécuriser ce secteur. Des accidents graves ont eu lieu au niveau de ces différents carrefours. Il faut aller de l'avant dans ces travaux. Malheureusement, sur la fluidité du trafic, personne n'a vraiment de prise là-dessus, l'usage faisant les choses. Il y a des encombrements partout à l'heure actuelle et pas seulement sur cette route. En ce qui concerne plus particulièrement les Fr. 125'000.- pour le carrefour "Etraz/Gland", cette modification de carrefour a surtout un effet dissuasif par le rétrécissement de la chaussée.

- M. G. MAUROUX a bien compris que l'Etat ne rentrerait pas en ligne de compte dans ce dossier si tous les aménagements de prévus ne sont pas faits. Mais, est-ce que l'Etat serait d'accord si à la place des aménagements prévus au carrefour "Etraz/Gland" un rond-point était aménagé aux frais de la Commune de Prangins ?

- Mme V. SEEMATTER rappelle qu'une déchetterie sera aménagée, qu'il faut prendre en compte le côté sécuritaire de ce carrefour ainsi que de la gravière. On ne peut pas aménager trois ronds-points à ces trois carrefours. Toutes les planifications mentionnées dans le préavis ont été vues et réfléchies par le service des routes du Canton.

- M. P. HANHART entend parler du carrefour "Etraz/Gland" comme le triangle de la mort. Mais tous les accidents survenus dans ce carrefour l'ont été par des véhicules venant de Gland et s'engageant sur la route de l'Etraz, jamais par des voitures allant sur Gland ! Pourquoi n'est-il donc pas possible de faire un sens unique en direction de Gland, ce qui est beaucoup plus logique que l'option proposée ?

- M. R. PASCHE estime que Mme V. Seematter n'a pas répondu à la question de M. G. Mauroux. Il n'est pas question de la gravière ou de la déchetterie mais on parle du carrefour "Etraz/Gland", appelé triangle de la mort. L'idée serait d'installer des pots de fleurs pendant six à douze mois et d'étudier le comportement des usagers. Ainsi, on pourrait savoir si cela fonctionne ou pas. Mais dépenser cette somme pour certainement après démolir l'infrastructure et refaire ce tronçon dans une année, c'est ridicule. Surtout que seuls Fr. 10'000.- sont prévus au Pont Farbel où la route est bien défoncée !

- Mme V. SEEMATTER trouve qu'il faut faire confiance aux personnes ayant étudié ce dossier, ce sont des professionnels, c'est leur métier de résoudre ce genre de problématique. Un rond-point au carrefour

"Etraz/Gland" n'est pas possible car il faut quatre branches et non pas trois !

- M. R. HAAS. A-t-on prévu la problématique de la future RDU dans ce projet ?

- Mme V. SEEMATTER acquiesce.

- M. P. DORENBOS lit dans le rapport de la commission qu'elle a reçu de M. Jaton un "devis estimatif précis".

- M. G. BOCHUD répond que ce phrasé est correct. Un membre de la commission s'est aperçu, lors de l'étude du préavis, qu'au milieu du rond-point projeté aux Mûrettes devaient se trouver des canalisations d'eaux qui n'étaient pas tracées dans les plans fournis par la Municipalité. Notamment une conduite du SANE. La commission a donc voulu s'assurer que des coûts ultérieurs importants ne seraient pas demandés à l'Assemblée si ces canalisations devaient être modifiées lors des travaux. C'est pourquoi M. Jaton a établi un devis estimant précisément la somme de Fr. 26'000.- sur la base des travaux qui devront être effectués. Ceci a pour conséquence que la réserve prévue de Fr. 57'000.- mentionnée dans le préavis est réduite à Fr. 31'000.-.

- M. T. CARREL. Si la modification proposée pour le carrefour "Etraz/Gland" se fait cela réduirait-il la participation de l'Etat de Vaud ? Et si oui, de combien ?

- Mme V. SEEMATTER répond que oui car l'Etat de Vaud renégocierait la participation et le rond-point coûterait plus cher. A noter que la commune de Duillier a déjà voté positivement ce préavis et les décisions prises ce soir pourraient tout mettre en péril.

- M. R. PASCHE pense que Mme V. Seematter n'a pas compris. Les conseillers parlent du carrefour "Etraz/Gland" qui est, selon ce qui est marqué dans le préavis, à l'entière charge de la commune de Prangins. On n'est pas contre de fermer cette route, mais de dépenser inutilement Fr. 125'000.- pour du béton. A la place, provisoirement, des bacs à fleurs seraient posés à l'effet de voir comment réagissent les usagers. Dans un premier temps, cette somme serait économisée mais pourrait être remise ultérieurement dans un nouveau préavis si des aménagements en durs sont nécessaires.

- M. P. HANHART dépose l'amendement suivant :

"supprimer l'aménagement du carrefour "Etraz/Gland" en amendant le budget de Fr. 125'000.- qui correspond au montant du carrefour "Etraz/Gland".

La discussion est ouverte sur cet amendement.

- M. M. AUGSBURGER pense qu'il y a risque de confusion. M. Pasche est pour l'idée de mettre le carrefour en provisoire tout en allant dans le sens du préavis, savoir la fermeture à la circulation de la partie droite de la route. M. Hanhart quant à lui aimerait que l'on puisse continuer à circuler en direction de Gland sur la route de Gland. Il faut faire attention, ce n'est pas la même chose.

- M. P. Hanhart répond qu'effectivement c'est différent. Dans son idée, l'aménagement du carrefour "Etraz/Gland" comme proposé dans le préavis ne lui convient pas. Mais si l'Assemblée veut aller dans le sens de fermer la route à la circulation par la pose de bacs à fleurs, il n'y a pas de problème. Mais cela ne change pas son amendement puisque le conseil ne peut amender que le montant annoncé dans le préavis, pas le mode de faire. C'est à la Municipalité de décider ce qu'elle désire faire à ce carrefour. L'amendement de M. P. Hanhart entend donc supprimer du préavis le montant alloué pour ce carrefour.

- Mme V. SEEMATTER informe que la Municipalité est d'accord d'abonder dans le sens de l'Assemblée en mettant dans le carrefour "Etraz/Gland" des bacs à fleurs provisoires, en informant le Canton de cette demande de faire, et au pire revenir six à douze mois plus tard avec un

préavis complémentaire pour des aménagements définitifs pour ce carrefour uniquement.

- M. P. HANHART reformule son amendement par souci de clarté :  
**"supprimer le montant correspondant à Fr. 125'000.- (carrefour "Etraz/Gland")"**

- Mme V. SEEMATTER confirme que la Municipalité accepte ce compromis. On passe au vote de l'amendement.

**Par 37 oui, 4 non et 1 abstention, l'amendement est accepté.**

La discussion sur l'entier du préavis est close. M. G. Bochud lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 21/12, tel qu'amendé,  
est accepté à l'unanimité**

## 7/ Préavis no 26/2012

Budget communal 2013

Le PRESIDENT appelle M. J. AUBERSON, président de la CF, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Compte 110.3013 - Salaire des apprentis

Amendement No 1 de la CF, soit augmenter ce poste de Fr. 14'100.-- à Fr. 24'500.--.

Discussion.

- M. R. HAAS demande s'il ne faudrait pas réduire d'autres postes où il y a des apprentis.

- M. J. AUBERSON réfute car c'est un oubli dans ce poste.

- Le SYNDIC donne quelques explications.

Discussion close. Vote.

**L'amendement No 1 :**

**Compte no 110.3013 Salaire des apprentis Fr. 24'500.-  
est accepté par 41 oui et 1 abstention**

Compte 110.4655 - Participations et subventions de tiers pour la prévoyance sociale

Amendement No 2 de la CF, soit mettre ce poste à zéro

- M. J. AUBERSON rappelle que lors du budget 2012 il avait été mentionné que ce poste n'était plus nécessaire et le montant à supprimer.

- Le SYNDIC accepte cet amendement.

Discussion close. Vote.

**L'amendement No 2 :**

**Compte no 110.4655 Participations et subventions  
de tiers pour la prévoyance sociale Fr. 0.-  
est accepté à l'unanimité**

Compte 140.3657 - Subventions projets privés énergie

Amendement No 3 de la CF, soit remettre ce poste à Fr. 100'000.-- conformément à la décision du Conseil communal

- M. J. AUBERSON précise que cela n'a rien à voir avec "l'accent circonflexe" qui est une différence entre le budget et les comptes. Là il s'agit d'un préavis voté par le Conseil. Sans l'amendement, ce poste ne serait pas au budget 2013 tel qu'il était au budget 2012. Le montant non utilisé aurait basculé dans un compte de provisions et aurait alimenté les demandes pour les années suivantes. Mais vu que le préavis a été voté et accepté, la COFIN préfère maintenir ce poste au



budget pour Fr. 100'000.-- et ainsi montrer la volonté de la Municipalité de continuer à octroyer des subventions. Même si la Municipalité a confirmé à la COFIN que leur manière de faire n'aurait rien changé.

- Le SYNDIC remercie M. J. Auberson pour ses explications et confirme que cette façon de faire dans le budget ne change en rien les subventions de la Municipalité. Le SYNDIC préfère sa façon de comptabiliser et explique aux conseillers pourquoi.

- M. J. AUBERSON maintient l'amendement.

- M. P. DORENBOS rappelle que le Conseil a voté un préavis qui mentionnait de porter au budget la somme de Fr. 100'000.-- pendant cinq ans. Cet amendement respecte simplement cette décision.

Discussion close. Vote.

**L'amendement No 3 :**

**Compte no 140.3657                    Subventions projets**  
**privés énergie                    Fr. 100'000.-**  
**est accepté par 41 oui et 1 non**

Compte 180.3137 - Matériel destiné à la revente

Amendement No 4 de la CF, soit augmenter ce poste de Fr. 22'600.-- à Fr. 38'700.--

Compte 180.4359 - Ventes et prestations diverses

Amendement No 5 de la CF, soit augmenter ce poste de Fr. 22'000.-- à Fr. 38'700.--

- M. J. AUBERSON explique que cela correspond à une carte journalière CFF supplémentaire. Vu le succès de ces cartes, la COFIN propose d'en vendre trois par jour au lieu de deux.

- Le SYNDIC accepte cet amendement étant rappelé que l'Assemblée, en votant un budget, autorise la Municipalité à dépenser un certain montant sans nécessairement l'obliger à le faire. La Municipalité se réserve le droit d'acheter ou non cette troisième carte, selon si cela est rentable ou pas.

- M. B. CARTIER se demande pourquoi les deux comptes n'ont pas le même montant au départ ?

S'ensuit une discussion sur les achats et ventes des cartes journalières amenant à la correction de l'amendement No 5 - augmenter de Fr. 20'000.- ce poste pour l'amener à Fr. 40'700.--.

Discussion close. Vote.

**L'amendement No 4 :**

**Compte no 180.3137                    Matériel destiné à la revente                    Fr. 38'700.-**  
**est accepté à l'unanimité**

**L'amendement No 5 :**

**Compte no 180.4359                    Ventes et prestations diverses                    Fr. 40'700.-**  
**est accepté par 40 oui et 2 abstentions**

Compte 180.3188 - Frais de transport (ligne 5)

- M. P. DORENBOS. Mme V. Seematter a expliqué à la COFIN lors de ses réunions que l'augmentation de ce poste était dû à un élargissement des horaires, soit jusqu'à 20h55 du lundi au vendredi et une heure supplémentaire le samedi. Or, depuis la mise en place des nouveaux horaires, la ligne 5 ne bénéficie pas d'heure supplémentaire, ni en semaine ni le samedi.

- Mme V. SEEMATTER répond que les TPN attendent simplement que le Conseil vote le budget de ce soir.

**2. FINANCES**

**3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

**4. TRAVAUX**

**5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

Compte 510.3522 - Participation à des charges d'enseignement et de culte d'autres communes

Amendement No 6 de la CF, soit en diminution de Fr. 12'000.--

Compte 520.3522 - Participation à des charges d'enseignement d'autres communes (écolage)

Amendement No 7 de la CF, soit en diminution de Fr. 6'000.--

- M. J. AUBERSON explique que cela correspond aux "traitements (bibliothécaire)" figurant dans le détail de ces deux comptes. La Ville de Nyon paye des salaires remboursés par le Canton.

- Le SYNDIC, en accord avec la Municipale des écoles, accepte ces amendements.

- M. R. HAAS a remarqué les différences de montants entre 2012 et 2013. A quoi cela correspond-il ?

- Mme V. SEEMATTER explique. Dans les écoles, les choses bougent. Il y a eu un programme de spectacle en 2012 qu'il n'y a pas en 2013, l'achat de mobilier, etc. Ces postes sont fluctuants.

Discussion close. Vote.

**L'amendement No 6 :**

**Compte no 510.3522            Participation à des charges  
   d'enseignement et de culte  
   d'autres communes    en dim. de Fr. 12'000.-  
   est accepté par 41 oui et 1 abstention**

**L'amendement No 7 :**

**Compte no 520.3522            Participation à des charges  
   d'enseignement d'autres communes  
   (écolage)                            en dim. de Fr. 6'000.-  
   est accepté par 41 oui et 1 abstention**

## **6. POLICE**

Compte 610.3901 - Produit des amendes

- M. P. DORENBOS. La COFIN n'a pas estimé nécessaire d'amender le montant budgété de Fr. 23'000.- bien que celui-ci semble sous-évalué et inférieur aux comptes 2011. A titre personnel, M. P. DORENBOS aurait souhaité voir à travers ce montant une volonté municipale plus marquée de faire respecter la loi en général et les règlements communaux en particulier. En tenant compte des remarques nombreuses et répétées concernant les dépassements de temps sur les zones bleues ou sur le domaine public, des contrôles routiers effectués, de l'utilisation du radar mobile de la police de Nyon, de la taille des haies et de la visibilité aux abords des routes, du tourisme des déchets qui ne manquera pas de se produire, il semble que ce montant sera largement dépassé. M. P. DORENBOS ne dépose pas d'amendement sur ce sujet-là mais verra bien ce qui va se passer dans le courant de l'année prochaine.

## **7. SECURITE SOCIALE**

- M. J. AUBERSON donne la position de la COFIN suite à la lettre de la Commission des finances de la Commune de Payerne. La situation entre les deux communes est différente. Prangins paie depuis de nombreuses années un montant conséquent, ce qui n'est pas le cas de Payerne qui a été habituée par le passé à recevoir un montant provenant de la péréquation. Visiblement, Payerne a été surprise par cette péréquation et cela fait une énorme différence dans leur budget.

- M. M. AUGSBURGER se rappelle qu'en 2005 le Conseil communal de Prangins avait fait une demande écrite au Grand Conseil, demande qui reprenait la même idée de base que la lettre de Payerne. Notamment pour relever le caractère imprévisible de ces chiffres qui échappent au contrôle de la Commune puisqu'elle les subit. Si Prangins n'est pas dans la même situation financière que Payerne, l'idée de base est la même et l'on peut approuver la lettre de la Commune de Payerne.

La discussion se poursuit sur l'entier du préavis.

- Le SYNDIC en profite pour donner, comme de coutume, quelques explications générales et complètes sur les différents postes principaux du budget et montre aux conseillers, par le biais du rétroprojecteur, quelques tableaux récapitulatifs et explicatifs. Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. J. Auberson lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 26/2012, tel qu'amendé,  
est accepté à l'unanimité**

## **8/ Annonce des préavis à venir**

Les préavis à venir figurent dans la liste de la Municipalité reçue par les conseillers.

## **9/ Démission du Président de la COFIN et élection d'un nouveau Président**

Comme annoncé en début de séance, M. J. AUBERSON présente sa démission de sa qualité de Président de la COFIN pour le 31 décembre 2012. Il demeure néanmoins membre de la commission. M. J. AUBERSON propose M. Daniel Friedli pour le remplacer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce dernier accepte cette fonction. L'Assemblée l'élit à ce poste par applaudissement.

## **10/ Propositions individuelles et divers**

- M. G. MAUROUX demande à ce qu'un raccordement Wifi soit installé dans la Maison de Commune car lorsque les commissions se réunissent cet outil informatique serait très utile.

- M. J. AUBERSON propose que le Bureau du Conseil puisse être équipé d'un scanner ou d'une imprimante-scanner performante afin que les documents reçus par courriel soient de meilleure qualité.

- Le SYNDIC répond à M. G. Mauroux. Un raccordement Wifi existe mais fonctionne mal. Ceci va être amélioré tout prochainement.

- M. G. MOSSET constate qu'une vingtaine de préavis sont prévus et met en garde les conseillers sur le fait de ne pas se précipiter dans le travail d'une commission. Il faut prendre son temps et aller au fond des choses.

- M. G. SUTER remercie pour les changements de dates des conseils communaux, mais décidément il y a une majorité de jeudi alors que la semaine compte cinq jours potentiels. Ce serait bien de répartir plus équitablement sur les autres jours de la semaine pour les prochaines années.

- Le SYNDIC, au nom de la Municipalité, souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à chacun et une bonne année 2013. Un apéritif est offert à la fin de la séance par la Municipalité.

- Le PRESIDENT souhaite également ses meilleurs vœux à l'Assemblée.

**11/ Contre-appel et paiement des jetons de présence, des indemnités  
et notes de frais des commissions pour le deuxième semestre 2012**

La présence est de 43 membres. La séance se termine à 22h25 avec le paiement des jetons de présence, indemnités et notes de frais.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Marc von Büren

Patricia Jaquier Pérard